

Pro Actif

www.fpcsn.qc.ca



CSN

FÉDÉRATION
DES PROFESSIONNELLES

Octobre 2015
NO 37



ÊTRE FP
C'EST
S'APPARTENIR

éditorial

Être FP-CSN, plus que jamais



Michel
Tremblay
Président

Dans ce numéro

Austérité et santé mentale:

**Abandon de la détresse
psychologique** 2

Secteur public:
Le point sur les négos 3

Initiative de sages-femmes:
**Accoucher en situation
de vulnérabilité** 4

Vins sur mesure:
**Les professionnelles de la
SAQ innovent encore** 5

Organisation du travail:
**L'action syndicale
incontournable** 6

**La Direction de la santé
publique moisie de
Montréal** 7

**L'homéopathie est
efficace** 8

**Des femmes de Lanaudière
victimes de l'austérité** 9

**Développement local
et régional:**
**Chronique d'une mort
annoncée** 10

**Les syndicats de la FP
se mobilisent!** 12

Voici le dernier numéro du Proactif avant le 39^e Congrès de la Fédération. Et c'est aussi mon dernier éditorial, puisque je ne me représente pas au comité exécutif de la fédération au prochain congrès. Je prends ma retraite professionnelle et syndicale.

Ce texte ne sera pas un testament politique. Il se veut seulement un bilan partiel et porteur de perspectives.

Depuis l'entrée en vigueur du Code du travail en 1964, les techniciennes, techniciens et professionnelles se cherchent. Plusieurs, plus corporatistes, étaient plus près de leur ordre professionnel que de leur syndicat. Lorsqu'ils militaient, c'était souvent dans un syndicat par titre d'emploi. Les syndiqués de la fédération, quant à eux, ont fait le choix, dès le début, de se regrouper en syndicat interdisciplinaire. À la fin des années 80, ils ont persisté et signé: le syndicalisme qu'ils souhaitaient était à l'intérieur d'une centrale syndicale, la CSN, côte à côte avec les travailleuses et travailleurs de tous les secteurs. Depuis, les congrès de la FP ont continuellement réitéré la volonté des membres de participer à tous les débats de la CSN de l'intérieur et de les porter à l'extérieur. Nous avons été de tous les comités, de tous les lieux d'influence à l'interne pour non seulement être preneur des positions de la CSN, mais aussi pour que ces positions reflètent les nôtres.

Au milieu des années 2000, la première grande reconfiguration du réseau de la santé et des services sociaux, ainsi que des unités d'accréditation, a imposé un type de syndicalisme multidisciplinaire plus près du nôtre et a forcé l'ensemble des organisations syndicales présentes à s'y adapter.

Au cours de la décennie qui a suivi, la fédération a procédé à des consultations ouvertes, a adapté ses structures politiques et ses services, toujours avec la même vision, la même orientation: un syndicalisme de techniciennes, techniciens et professionnelles, ensemble, à l'intérieur de la centrale CSN, avec des responsables de dossiers politiques et une structure de services de proximité, plus que jamais auprès des membres. Structure de services qui compte bien sûr sur la compétence des personnes conseillères syndicales, mais également sur celles des militantes et militants formés par ceux-ci pour être en mesure de donner les services le plus rapidement et le plus directement possible. Structure de négociation qui permet à l'ensemble des syndicats et des syndiqués d'être consultés au fur et à mesure du processus de négociation pour être ainsi au cœur de ce processus et en phase avec celui-ci, et vice-versa.

La mise sur pied de dossiers politiques que sont l'organisation du travail, la santé-sécurité, la conciliation famille-travail, la planification de la main-d'œuvre, le développement durable, les médecines non conventionnelles, l'économie sociale et l'action communautaire – et surtout le fait que des responsables soient nommés pour chacun de ces dossiers – a permis que des



suite à la page 12

Abandon de la détresse psychologique

L'accès aux soins psychologiques pour ceux qui ne sont pas en mesure de les payer risque de se réduire encore comme peau de chagrin et de laisser à elles-mêmes plusieurs personnes en détresse. « Plus on crée une distance entre les mailles du filet, plus de gens vont y tomber », craint Louis Picard, psychologue au CHU Sainte-Justine.

Les psychologues et les neuropsychologues du réseau public jouent en effet un rôle unique et crucial puisqu'ils ont la possibilité de travailler en équipe avec plusieurs autres professionnels de la santé et de devenir des spécialistes de certains troubles ou détresses psychologiques qui sont parfois très graves. Ces deux caractéristiques ne se retrouvent que rarement pour les psychologues en cabinet privé qui visent une clientèle plus large.

Les psychologues de Sainte-Justine, par exemple, aident les enfants grands brûlés à passer à travers des traitements extrêmement douloureux comme l'hydrothérapie. On pense aussi à l'accompagnement des mères et des familles lors de deuils ou de maladies graves d'enfants. La principale richesse du réseau, c'est l'expertise. Une surspécialisation qu'on ne retrouve pas toujours au privé», explique Pierre Goulet, neuropsychologue au Centre de réadaptation Lucie-Bruneau. Ce centre est spécialisé auprès d'adultes qui ont subi une atteinte orthopédique ou cérébrale, ou sont aux prises avec des maladies évolutives. Il s'agit de les accompagner pour qu'ils arrivent à se réinsérer socialement.

« Les enfants qui arrivent ici vont être pris en charge, mais on doit ensuite les référer en première ligne », explique Dominique Pallanca, psychologue à Sainte-Justine. Or, cette première ligne (CLSC ou ressources communautaires) croule devant le nombre de cas et doit souvent se contenter de donner un service restreint d'une dizaine de séances qui n'est pas toujours adapté aux cas plus lourds. « Un enfant avec une maladie chronique et un trouble de la personnalité limite, par exemple, risque fort de nous revenir. On assiste à un phénomène de portes tournantes », fait valoir Louis Picard, qui précise que le privé aura souvent moins tendance à s'occuper de ces cas plus difficiles.



De gauche à droite sur la photo, Louis Picard et Dominique Pallanca, tous deux psychologues au CHU Sainte-Justine, en compagnie de Pierre Goulet, neuropsychologue au Centre de réadaptation Lucie-Bruneau.

Le phénomène ne touche pas que le secteur de la santé. « Il y a des listes d'attente qui font peur pour avoir accès à un psychologue dans les écoles », affirme Dominique Pallanca, qui précise que les soins psychologiques, par exemple pour les troubles du langage chez les enfants, ne peuvent souvent pas attendre. Les parents doivent alors se tourner vers le privé.

Le réseau public moins attractif

Les psychologues qui consacraient la majeure partie de leur temps au réseau public, qui suffisaient déjà à peine à la tâche, risquent d'être encore moins nombreux qu'avant à cause de l'abandon d'une prime qui visait à combler l'écart entre les revenus dans le réseau public (45 \$ l'heure au maximum) et dans le privé (entre 80 \$ et 120 \$ l'heure, moins les frais). Rappelons

que le doctorat est maintenant obligatoire pour exercer cette profession.

Cette prime de 6,7 % à 9,6 % pour ceux qui consacrent 4 ou 5 jours par semaine au réseau public a été abandonnée au 1^{er} avril par le gouvernement Couillard. Elle avait pourtant été convenue après une réflexion sérieuse sur les raisons du manque d'attractivité de la profession dans le réseau public. On souhaitait y attirer des professionnels pour réduire les listes d'attentes, qui ont déjà atteint 18 mois pour certains enfants à Sainte-Justine.

La prime en question représentait environ 35 M\$ pour le Québec au complet. « C'est une décision qui manque complètement de vision », déplore Dominique Pallanca. Le coût social de l'abandon des personnes avec un problème de santé mentale est beaucoup plus élevé.

Thierry Larivière

Conseiller aux communications

Le point sur les négos

Il y a déjà presque un an jour pour jour, le Front commun et la Fédération des professionnelles déposaient au gouvernement des demandes et des propositions visant à améliorer l'accessibilité et la qualité de nos services publics ainsi que les conditions de travail de milliers de travailleuses et travailleurs du secteur public. Force est de constater qu'un an plus tard, malgré de nombreuses rencontres, nous n'avons toujours pas reçu de réponse à nos demandes! Pire encore, les offres du gouvernement sont méprisantes et constituent, à bien des égards, des reculs importants pour les conditions de travail des salarié-es du secteur public. Le point sur l'état des négociations.



Ginette Langlois
Vice-présidente

Des offres méprisantes

À la table centrale, là où les représentants du Front commun discutent notamment des enjeux liés aux demandes salariales, le gouvernement martèle depuis un an, *ad nauseam*, qu'il faut « respecter la capacité de payer des Québécoises et des Québécois ». Cela justifie ainsi l'offre méprisante de 0 %, 0 %, 1 %, 1 %, 1 % d'augmentation salariale sur 5 ans.

Cette « offre » contribuerait à l'appauvrissement des employé-es de l'État, en diminuant de 7 % leur pouvoir d'achat et aurait pour effet de doubler le retard salarial pour atteindre près de 15 % à l'échéance de la convention. Afin de mettre un terme à ce retard, de maintenir la parité salariale durant la convention et de protéger le pouvoir d'achat des salarié-es des services publics, le Front commun demande des augmentations salariales annuelles de 4,5 % pour les trois prochaines années.

En ce qui concerne le régime de retraite, les derniers mois de discussion n'ont pas permis d'avancement : le gouvernement maintient ses demandes qui auraient notamment pour effet de diminuer notre rente et de repousser l'âge de la retraite de 60 à 62 ans (sans pénalité). Or, le Front commun n'avait aucune demande sur le régime de retraite, puisqu'il est en très bonne santé financière !

Trois mantras pour la partie patronale : flexibilité, mobilité, disponibilité

À la table de négociation sectorielle en santé et services sociaux, la Fédération des professionnelles a déposé un cahier de propositions découlant d'une vaste consultation auprès des membres techniciennes et techniciens et des professionnelles. Ces propositions correspondent ainsi à des besoins réels exprimés par les membres et visent à répondre à des objectifs précis, à régler des problèmes concrets en matière de qualité du travail et à assurer la pérennité des services publics.

Toutefois, plutôt que d'entendre les solutions de milliers de travailleuses et travailleurs de ce secteur, la partie patronale s'entête, de manière idéologique, à réaliser des économies de bouts de chandelle. Sous le prétexte de vouloir mettre en place une gestion plus efficace et efficiente, la partie patronale répète, comme des mantras, trois principes : flexibilité, mobilité et disponibilité. La partie patronale appuie ainsi l'ensemble de son argumentation sur ces trois mots clés.

Or, nous comprenons trop bien que sous ces allégations de « bonne gestion » se dessinent des attaques touchant directement nos conditions de travail. Entre autres, afin de rendre la gestion des ressources humaines plus flexible et disponible, la partie patronale voudrait étaler les horaires hebdomadaires de travail sur plus de cinq jours. Cela n'est pas sans conséquence : cela voudrait dire d'abord de cesser de rémunérer les heures supplémentaires plutôt que de les diminuer. En effet, une personne pourrait ainsi travailler sur une période étalon de 4 semaines, totalisant 140 heures, avant quoi, aucun temps supplémentaire ne serait considéré, et ce, peu importe le nombre d'heures effectuées à chacun des jours. Par ailleurs, cela peut avoir des conséquences importantes pour la conciliation famille-travail et même sur la santé psychologique !

De plus, sous les termes galvaudés de la flexibilité et de la mobilité de la main-d'œuvre se cache une demande de recul importante quant à la sécurité d'emploi. Par exemple, la partie patronale voudrait redéfinir les principes du remplacement et de localité, afin d'obliger le remplacement dans un périmètre allant au-delà du 50 km du domicile ou du port d'attache, prévu actuellement à la convention collective. Une personne pourrait se voir obligée de prendre un poste vacant à plus de 100 km. Une fois de plus, rien pour favoriser la conciliation famille-travail.



Il importe de préciser que le réseau de la santé et des services sociaux doit faire face à un important défi de renouvellement de la main-d'œuvre, dont les pénuries sont grandissantes pour plusieurs titres d'emploi. Malheureusement,

force est de constater que les mesures proposées par la partie patronale ne favoriseront pas la rétention et l'attraction des techniciennes et techniciens et des professionnelles au sein de nos établissements publics.

Ajoutons à ce portait des demandes patronales visant à déstabiliser et à affaiblir les organisations syndicales. Entre autres, la partie patronale voudrait sabrer de façon draconienne les libérations syndicales (plus des deux tiers). Il va sans dire que cela pourrait venir diminuer fortement la capacité de représentation de nos membres, surtout dans un contexte d'une réorganisation majeure de nos établissements, mise en œuvre récemment avec la réforme Barette (PL10).

Le rapport de force : entre nos mains !

Durant les prochaines semaines, la FP, la CSN et l'ensemble des organisations affiliées au Front commun se mobiliseront afin de bâtir un rapport de force nécessaire à la signature d'une bonne convention collective. Il est temps de faire débloquer ces négociations ! Comme le disait Marcel Pépin, « dans ce métier, il ne s'agit pas d'avoir raison, encore faut-il avoir la force d'avoir raison ! » Je vous invite d'ailleurs toutes et tous, travailleuses, travailleurs, citoyennes et citoyens à soutenir dans les prochaines semaines les actions locales, régionales et nationales des salarié-es du secteur public. Démontrons notre détermination à préserver des services publics de qualité, tout en maintenant et en améliorant les conditions de travail de ceux et celles qui ont les services publics... entre les mains ! •

Accoucher en situation de vulnérabilité

En ces temps d'austérité, il y a peu de moyens consacrés à se demander si le réseau de la santé et des services sociaux québécois fait bien son travail auprès des personnes en situation de vulnérabilité. Les sages-femmes de la Maison de naissance de l'Estrie, à Brompton près de Sherbrooke, sont allées à contre-courant en mettant sur pied le projet VIA (vulnérabilité, interdisciplinarité, accessibilité) pour les femmes enceintes dans une situation financière difficile.

« Il faut faire connaître le service sages-femmes. Il faut qu'on aille dans les quartiers », explique Line Castonguay, coordonnatrice à la Maison de naissance et une des corédactrices du projet VIA qui a commencé en septembre 2014. En effet, le système prédominant pour les naissances demeure le système médical traditionnel. Les femmes vulnérables sont par ailleurs souvent moins bien informées que d'autres. Le projet VIA comprenait donc un volet de diffusion de l'information et de facilitation de l'accès avec des coupons d'autobus gratuits pour les visites de suivi et un coupon de taxi pour l'accouchement.

Un aspect majeur du projet consistait également à mettre en place les conditions pour bien accueillir et bien accompagner ces femmes en difficulté. Un lien plus étroit a donc été tissé entre les sages-femmes et les personnes du programme Services intégrés en périnatalité et petite enfance (SIPPE) du réseau des services sociaux. Il fallait s'outiller devant certains enjeux comme la difficulté de trouver un logement, un emploi, se sortir d'une situation de violence conjugale, adopter une alimentation saine, etc.

Les sages-femmes s'occupent déjà beaucoup de l'aspect psychologique de la grossesse, mais ne peuvent pas jouer le rôle d'une travailleuse sociale, surtout dans les années qui suivent la naissance. Donner naissance est un rite de passage majeur dans la vie et certaines femmes en situation de vulnérabilité ont réussi à se reprendre en mains. Le projet VIA tend à favoriser cela. « Il y a cependant un gros travail à faire pour réaliser qu'on ne peut pas avoir les mêmes attentes, il faut les prendre où elles sont », explique Line Castonguay.

Le projet VIA a dépassé tous ses objectifs : les femmes enceintes en situation de vulnérabilité représentent maintenant 7 % des grossesses suivies et on devrait atteindre 10 % prochainement ; l'approche interdisciplinaire est en place et est jugée très intéressante par les sages-femmes qui sont satisfaites du programme à 90 % ! « On sent qu'on travaille en équipe, que nous ne sommes plus seules », affirme Johanne Royer, sage-femme et responsable des services sages-femmes pour la Maison de naissance.

Défis

Un guide et une formation sont disponibles et les liens avec le réseau des services sociaux ont été facilités. La Maison de naissance de l'Estrie fait cependant face à un nouveau défi

puisqu'elle doit desservir l'ensemble de l'Estrie depuis l'arrivée du nouveau CIUSSS régional. La Maison était déjà remplie au maximum de sa capacité et les ressources devront être augmentées si on ne veut pas de trop longues listes d'attente.

Tout n'est cependant pas gagné pour assurer que le programme VIA soit pérenne et même s'étende à d'autres régions. « On s'est battus pendant environ quatre ans pour intégrer ces cas à notre entente. C'est reconnu depuis environ un an », explique Johanne Royer. Le problème c'est que la rémunération est augmentée seulement à partir de la quatrième cliente VIA. Pour le moment, en se répartissant les femmes en situation de vulnérabilité, le programme n'a donc pas vraiment affecté le budget de fonctionnement. Cette approche n'est cependant pas viable à long terme puisque les clientes de VIA prennent en moyenne deux fois plus de temps aux sages-femmes. Mme Royer fait remarquer que les médecins qui font ce genre de suivis de grossesse plus complexes ont obtenu une reconnaissance dans leur entente de rémunération. À travail égal, on devrait obtenir un salaire égal.

Thierry Larivière

Conseiller aux communications

Les sages-femmes de la Maison de naissance de l'Estrie ont mis sur pied un projet pour les femmes enceintes en situation de vulnérabilité.



Les professionnelles de la SAQ innovent encore

Le récent rapport Robillard, commandé par le ministre Coiteux, tentait de faire croire que la Société des alcools du Québec (SAQ) était restée dans les années 20, au temps de la prohibition, et que seule une mise en marché assurée par le privé pouvait innover et être performante de nos jours. Rien de plus faux. À preuve, ceux qui font la sélection des vins à la SAQ pourront très bientôt compter sur un programme, SAQ inspire, qui sera à la fine pointe de la personnalisation de l'offre en fonction des goûts des clients.

Avant cette nouvelle approche, le calendrier de promotion et les produits offerts étaient décidés des mois à l'avance et ajustés en fonction des ventes. « On va mieux connaître nos clients », indique Alexia Renard, technicienne en mise en marché à la SAQ, une des responsables de la sélection des nouveaux produits courants. Pour le moment, les offres des fournisseurs et des agents sont analysées en fonction de la clientèle visée et du résultat des négociations sur les rabais. Une sélection est effectuée par la suite.

D'ici peu, les clients qui le souhaitent pourront donner leur courriel et un profil du client sera alors confectionné au fur et à mesure que la personne fait des achats ou des dégustations en magasin. Des ateliers de dégustation seront offerts à des clients invités, notamment les collectionneurs, qui pourront donner un avis qui sera ensuite enregistré dans le profil. À mesure que les données vont se raffiner, on pourra être beaucoup plus précis. On pourra savoir, par exemple, si telle cliente ou tel client est un amateur de bordeaux, de vins australiens ou de produits québécois. Les promotions seront ensuite



Alexia Renard, technicienne en mise en marché à la SAQ

adaptées à chacun et la gestion des stocks des succursales sera ajustée en conséquence. En offrant ce que les clients apprécient vraiment, la SAQ estime pouvoir améliorer ses ventes.

« On a commencé à travailler sur ce projet-là il y a cinq ans », explique Sandrine Thériault,



Sandrine Thériault, présidente du SPTP-SAQ-FP-CSN

présidente du SPTP-SAQ-FP-CSN qui est aussi une technicienne spécialisée dans l'analyse de la qualité des vins. Plusieurs membres du Syndicat du personnel technique et professionnel de la SAQ (SPTP-SAQ) ont été sollicités, que ce soit en informatique, logistique ou marketing. Toute la chaîne d'approvisionnement et de mise en marché doit en effet être en mesure de s'adapter et de fournir les bons vins au bon moment et au bon endroit.

Bien entendu, il faudra que les données s'accumulent pendant un certain nombre de mois avant de pouvoir faire une analyse plus globale. À terme, des rabais et des points échangeables seront offerts sur des suggestions d'achats ciblées. Bref, on sera très très loin du comptoir de l'ancienne Commission des liqueurs dont certains se souviennent encore et où il fallait demander à un commis un produit qui se trouvait derrière un comptoir. Le lien avec les clients a déjà beaucoup évolué et s'appête à faire un nouveau bond en avant.

Thierry Larivière

Conseiller aux communications

Lutte contre le rapport Robillard

Les deux syndicats CSN au sein de la SAQ, le SPTP et le SEMB, s'unissent dans la lutte contre le rapport de la Commission de révision permanente des programmes (rapport Robillard) qui propose essentiellement de casser le monopole de la SAQ et de laisser le privé concurrencer la société d'État. Il s'agit là d'une nouvelle sorte d'attaque pour permettre aux distributeurs privés, comme les épiciers, de rentrer dans le marché de la SAQ sans même privatiser une partie des magasins ou de la SAQ dans son ensemble. Ce système de commercialisation mixte, public et privé, a déjà été mis en place en Colombie-Britannique et n'a pas été à l'avantage des consommateurs qui paient plus cher au privé. Pour l'État, il y a également une perte de revenus puisqu'il perd les profits sur la part du marché qui ira aux magasins privés.

Une campagne fédérale est donc en cours avec la CSN, la Fédération des professionnelles (FP) et la Fédération des employées et des employés de services publics (FEESP). L'idée est de montrer que le monopole public de vente d'alcool est encore performant, pertinent et plus responsable socialement que le privé. Ce n'est pas parce que le contexte n'est plus le même que lors de sa création que la SAQ n'a plus sa raison d'être aujourd'hui.

En organisation du travail, l'action syndicale est un incontournable



Danny Roy

Responsable politique du dossier de l'organisation du travail à la FP

Les délibérations du conseil fédéral du printemps dernier étaient on ne peut plus claires : nous devons agir syndicalement sur les divers projets d'organisation du travail. Pour les délégués, les multiples réorganisations ont trop d'impact sur les conditions de travail des membres de la Fédération des professionnelles pour laisser toute la place à l'employeur. En effet, l'histoire récente nous démontre que les réorganisations du travail ont des impacts majeurs sur les personnes techniques et professionnelles. Leurs conséquences sont si importantes que nous devons agir syndicalement. L'inaction ou le retrait ne sont donc pas des solutions.

Que nous soyons du réseau de la santé et des services sociaux, du secteur communautaire et de l'économie sociale ou d'organismes gouvernementaux, les perturbations à venir et les réorganisations de services sont inquiétantes pour la qualité du travail et la qualité des services que nous offrons. Les employeurs exigent des personnes professionnelles et techniques qu'elles fassent toujours plus avec moins. Les projets qui visent l'optimisation et la performance font partie des nouveaux modes de gestion publique préconisés par le gouvernement. De plus en plus nous constatons qu'ils transcendent les services publics et prennent racine dans la culture de nos organisations, et ce, qu'elles soient publiques ou parapubliques. Avec les politiques d'austérité du gouvernement et la croissance des besoins de la population, nul besoin d'être devin pour reconnaître que ces projets prendront de plus en plus d'ampleur.

Pour arriver à leurs fins, certains employeurs procèdent à d'importantes réorganisations sans consulter les personnes qui offrent les services. C'est un non-sens à notre avis. Nous souhaitons de véritables consultations où les personnes professionnelles et techniques sont au cœur des solutions, car ils sont les véritables experts de l'organisation de leur travail.

D'autres employeurs s'inspirent de méthodes comme le toyotisme qui sont utilisées par des grandes entreprises manufacturières. Pensons par exemple à la culture LEAN qui s'installe dans le réseau de la santé. En fait, l'arrivée des centres intégrés en santé et services sociaux (CISSS) a changé la donne en ce qui concerne les relations avec l'employeur. Certains CISSS ont en effet nommé des directeurs de la performance et de l'approche Lean/Kaizen qui deviendront les experts des réorganisations de services. Pour ceux et celles qui ont vécu des interventions telles que celles préconisées par Proaction, cela n'augure rien de bon. Au surplus, la philosophie LEAN qui devait être la solution

à nos problèmes d'organisation du travail est associée de plus en plus à l'émergence de problèmes de santé psychologique. Les divers projets Kaizen qui ont été réalisés ont démontré des résultats très mitigés. Après leur passage, nous constatons la plupart du temps une hausse de la détresse psychologique, qui est notamment causée par des problématiques de surcharge de travail, de perte d'autonomie et de sens au travail.

Dans un tel contexte, il faut utiliser toutes les tribunes pour user d'influence. Rencontrer l'employeur sur les projets d'organisation du travail nous permet d'exprimer nos valeurs collectives, nos propositions et nos désaccords. Il faut donc adapter notre stratégie à nos vis-à-vis patronaux et à chacun des projets qui nous sont présentés. Dans le respect de nos principes syndicaux, nous serons ouverts au partenariat, mais s'il le faut, nous pourrions être en mode

opposition, en mode contestation ou dans un rôle de gardien de la convention collective. Avant de nous retirer des comités d'organisation du travail, nous devons cependant être assurés de trouver d'autres moyens pour recevoir l'information et nous faire entendre sur notre vision de la qualité du travail et de la qualité des services.

Le congrès de la Fédération des professionnelles se penchera bientôt sur les déterminants de l'action syndicale. Ils sont regroupés en cinq grandes catégories : reconnaissance des savoirs, protection de la qualité de l'emploi, protection de la qualité des services, approche participative, reconnaissance du rôle syndical. Ces déterminants sont en réalité des principes qui devraient orienter nos actions syndicales et servir de guide aux militants et aux membres qui souhaitent développer une vision critique des projets d'organisation du travail. •

Perte de services publics

La Protectrice du citoyen confirme

Ce n'est plus seulement les syndicats ou les usagers qui le disent, la Protectrice du citoyen, Raymonde Saint-Germain, a confirmé dans son dernier rapport, publié le 17 septembre dernier, que les services publics souffrent des compressions budgétaires à répétition. Le rapport officiel atteste aussi que les personnes vulnérables sont particulièrement touchées. Le nombre de plaintes a augmenté de 10,6% à l'organisme de dernier recours des citoyens, alors que la qualité des services à la population est en baisse dans plusieurs domaines du réseau de la santé et des services sociaux. La Protectrice du citoyen se demande notamment comment il se fait que les soins à domicile ne fassent toujours pas l'objet d'une offre suffisante.

Elle s'inquiète aussi du problème d'accessibilité aux soins psychologiques qui «perdre» et qui fait en sorte que des personnes avec des besoins pressants sont «maintenues sur des listes d'attente sans autre soutien». Le rapport de Mme Saint-Germain demande explicitement de cesser de reporter à plus tard une «vraie» prise en charge des services de santé mentale.

«Il faut que le gouvernement soit sérieux, cette prise en charge sera possible si le Ministère peut compter sur un nombre suffisant de psychologues dans le réseau public. Ça n'arrivera pas si le gouvernement ne fait rien pour combler l'écart salarial important qui subsiste entre les psychologues qui pratiquent en cabinet privé et ceux du réseau public», a insisté Michel Tremblay, président de la Fédération des professionnelles (FP-CSN). **T.L.**

La Direction de la santé publique moisie de Montréal

Des spécialistes de la prévention des maladies doivent travailler dans un immeuble loué dans le parc Lafontaine, insalubre, plein de moisissures et d'amiante. Après un an et demi d'exposition continue à l'air contaminé, des employés ont développé des maladies pulmonaires. Certains ont fait des réclamations à la CSST.

Cette situation est d'autant plus difficile à comprendre qu'il existe une solution moins coûteuse à portée de main. Le gouvernement possède en effet des édifices vides, dont celui qui servait à l'Agence de santé et de services sociaux, qui se trouve à six minutes de marche!

«Pourquoi ne pas relocaliser le personnel maintenant que l'édifice de l'ancienne Agence de santé est vide? Le gouvernement pourrait mettre fin à un bail coûteux tout en réglant des problèmes de santé», a déclaré Nancy Corriveau, présidente du Syndicat des technicien·nes et des professionnel·les de la santé et des services sociaux du Québec (STEPSQ-FP-CSN), dans une conférence de presse à Montréal le 20 août dernier.

«Depuis le début de cette affaire, plutôt que de faire appel à une expertise externe pour évaluer l'impact sur la santé de l'état de ses propres locaux, le directeur de santé publique, Richard Massé, a persisté à se placer dans une situation où il est juge et partie», dénonce Michel Tremblay, président de la Fédération des professionnel·les (FP-CSN), à laquelle est affilié le STEPSQ. L'absence d'un avis externe neutre qui se prononcerait sur les risques liés à l'immeuble fait en sorte que la CSST utilise encore une approche au cas par cas.

La conférence de presse a donné lieu à un article à la une du journal *Métro* et dans *The Gazette*. L'appel d'un journaliste de Radio-Canada aux responsables de la CSST a probablement aussi contribué à ce que les inspecteurs de cet organisme mettent plus de pression sur l'employeur dans les semaines qui ont suivi la sortie. **T.L.**



Michel Tremblay, président de la FP, et Nancy Corriveau, présidente du STEPSQ, en conférence de presse au sujet de l'insalubrité de l'immeuble qui abrite la Direction de la santé publique.

Le SPTO dénonce les coupes au Centre jeunesse



Le SPTO a dénoncé en conférence de presse les coupes qui affectent les jeunes en situation de vulnérabilité qui sont sous la responsabilité du Centre jeunesse de l'Outaouais.

Le 5 juin dernier, le SPTO-FP-CSN a organisé une conférence de presse pour dénoncer fermement les coupes qui affectent les jeunes vulnérables qui sont sous la responsabilité du Centre jeunesse de l'Outaouais. La sortie publique insistait notamment sur l'abolition du seul poste de psychoéducateur qui était l'unique référence des intervenants en cas de violence entre les jeunes ou envers le personnel. L'autre décision patronale aberrante a été d'abolir le poste des agents de relations humaines qui étaient responsables de donner un ordre de priorité aux nombreux signalements de jeunes en détresse.

Le Syndicat des professionnel·les, techniciennes et techniciens de l'Outaouais (SPTO) suspecte que toutes ces manœuvres financières visent en réalité à financer de nouveaux bâtiments à même les budgets de fonctionnement du Centre jeunesse.

La couverture médiatique fut très large en Outaouais et à Ottawa (*Le Droit*) et le chef de l'opposition a même questionné le premier ministre Couillard spécifiquement sur ce sujet. Peu après, le SPTO fut agréablement surpris du fait que l'employeur a décidé de renoncer à l'abolition d'une partie des postes d'agents de relations humaines qui sont responsables de la première ligne au Centre jeunesse. **T.L.**

L'homéopathie est efficace

Dans le **Journal de Montréal** du 27 avril 2015, Richard Béliveau publie un article ramenant les mêmes arguments qu'on oppose à l'homéopathie depuis 200 ans. Et il s'appuie sur un récent rapport déposé par le **National Health and Medical Research Council (NHMRC)**, en Australie.

Monsieur Béliveau, et autres, qui ont transmis les conclusions de ce rapport, ne semblent pas être au fait des sérieux problèmes de méthodologie communiqués clairement au NHMRC lors des consultations publiques avant dépôt.

D'abord, on a arbitrairement et volontairement écarté trois études importantes sur le traitement de la diarrhée chez les enfants (*Jacobs et al, 2003*), du rhume des foins (*Wiesener & Lüdtko, 1996*) puis des vertiges (*Schneider et al, 2005*).

Mais là n'est pas le pire.

Pour chacune des maladies traitées par homéopathie, le NHMRC a évalué plusieurs traitements complètement différents, comme si c'était un seul et en donnant plus de poids aux traitements inefficaces. Cette façon de procéder est sans précédent et sans fondement. Dans un rapport correctement préparé, tous les traitements existants ne sont jamais mis dans le même panier pour déterminer si une médecine (conventionnelle ou non), dans son ensemble, est capable de traiter une maladie spécifique.

Ce rapport n'est pas le premier, fort heureusement. Le gouvernement suisse avait mandaté un groupe d'experts indépendants en 2011 (*Bornhöft et Matthiessen*). Toutes les publications internationales sur les preuves de l'efficacité de l'homéopathie avaient été évaluées. La conclusion : l'homéopathie est efficace si elle est pratiquée adéquatement par des homéopathes.

Si monsieur Béliveau avait eu connaissance des erreurs graves du rapport australien, nous croyons que son intégrité l'aurait incité à écrire son article différemment. Puis, la connaissance des récentes découvertes sur les nanoparticules retrouvées dans les dilutions homéopathiques l'aurait sûrement amené à écrire qu'il n'y a pas que du sucre et de l'eau. Enfin, comment expliquer l'effet placebo sur les nourrissons, les animaux et les plantes ?

L'homéopathie est la médecine non conventionnelle la plus utilisée dans le monde et est enseignée dans les universités d'Australie, de France, de Norvège, du Brésil, de l'Argentine, de l'Inde, de l'Afrique du Sud, du Mexique et du Portugal. Les études sur son efficacité



Paul Labrèche, H.D., président du Syndicat professionnel des homéopathes du Québec (FP-CSN).

s'accumulent. La toute dernière a été réalisée dans un hôpital de Mexico sur 133 femmes présentant des symptômes de dépression (*Macías-Cortes et al, 2015*).

En Ontario, elle est une profession régulée par un ordre professionnel depuis le 1^{er} avril 2015.

Paul Labrèche, H.D.

Président du Syndicat professionnel des homéopathes du Québec (FP-CSN)

Reconnaissance salariale au CJE de Québec

Le travail des syndiqué-es du CJE de la Capitale Nationale n'obtient pas la reconnaissance salariale qu'il mérite par l'employeur, qui persistait avec des offres d'augmentation salariale anémiques pour les trois prochaines années. Les employé-es du CJE ont donc manifesté, le 22 juin devant leur lieu de travail, pour protester contre ce manque de reconnaissance de l'employeur.

« Notre CJE a été choisi pour jouer un rôle pivot dans la nouvelle politique jeunesse du Québec. Le premier ministre Couillard était d'ailleurs sur place la semaine dernière pour faire l'annonce de la politique à venir. Le syndicat ne comprend donc pas pourquoi cette excellente nouvelle, qui assure un brillant avenir à notre organisme, ne s'accompagne pas d'offres à la hauteur de la valeur du travail accompli chaque jour avec les jeunes que nous aidons », a indiqué Hugo Fleury, président du Syndicat des employé-es du Carrefour jeunesse-emploi (CSN), qui représente une trentaine de membres. De par ce nouveau rôle dans la politique jeunesse, qui s'articulera autour de quatre axes dont l'entrepreneuriat, la persévérance scolaire et la participation citoyenne, le CJE pourra améliorer son financement. L'employeur dispose par ailleurs déjà d'un coussin qui permettrait de financer toute la demande syndicale d'augmentation de 2,2 % par année. Les salaires au CJE sont inférieurs à ceux d'emplois équivalents dans la fonction publique.

Le Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN) a profité de la sortie du 22 juin pour dénoncer l'abolition du Forum Jeunesse de la région de la Capitale-Nationale. **T.L.**

Des femmes de Lanaudière victimes de l'austérité

Une conférence de presse et une manifestation ont été organisées en marge du conseil syndical provincial du STEPSQ-FP-CSN, le 28 mai, à Joliette, pour dénoncer l'acharnement des politiques d'austérité libérale envers les femmes. À peu près tous les médias régionaux ont repris la nouvelle, même assez loin de Joliette, puisqu'il était question de l'impact sur « les femmes de Lanaudière ».

« Les femmes sont les premières visées par ces compressions puisqu'elles occupent la grande majorité des emplois salariés dans le réseau de la santé et des services sociaux et qu'elles subissent aussi les baisses de services comme citoyennes », a soutenu Francine Ranger, présidente du Conseil central de Lanaudière – CSN.

« Les impacts de coupes budgétaires dans les services de santé et d'éducation peuvent toucher davantage les femmes que les hommes lorsque des services publics ne sont plus offerts. Les rôles sociaux sont encore largement découpés selon les sexes et les femmes sont en effet plus souvent responsables des tâches entourant les soins aux autres dans la sphère privée », a fait

valoir Flavie Trudel, militante de la CSN dans Lanaudière et enseignante au cégep régional.

« La fin des agences donne lieu à des aberrations dans Lanaudière. Par exemple, on replace une sociologue de formation spécialisée depuis plusieurs années dans la planification régionale des services en santé mentale comme intervenante auprès de jeunes ayant fait des tentatives de suicide. La réforme Barrette vise plus à créer d'immenses structures centralisées qu'à aider les usagers », a indiqué Louise Lemire, présidente de la section locale du Syndicat des technicien-nes et des professionnel-les de la santé et des services sociaux du Québec (STEPSQ-FP-CSN), affilié à la Fédération des professionnelles (FP-CSN). **T.L.**

L'acharnement des politiques libérales d'austérité envers les femmes a été dénoncé en conférence de presse, en marge du conseil syndical du STEPSQ, le 28 mai dernier à Joliette.



L'équipe de TRAVAIL

Le comité exécutif

Michel Tremblay, président
michel.tremblay@csn.qc.ca

Ginette Langlois, vice-présidente
ginette.langlois@csn.qc.ca

Lucie Dufour, secrétaire générale
lucie.dufour@csn.qc.ca

Yvan Duceppe, trésorier
yduceppe@mceconseils.com

Les conseillers et conseillères syndicales

Alain Brouillard
alain.brouillard@csn.qc.ca

Luc Desjardins
luc.desjardins@csn.qc.ca

Hélène Dubreuil
helene.dubreuil@csn.qc.ca

Robert Fuoco
robert.fuoco@csn.qc.ca

Lyne Hardy
lyne.hardy@csn.qc.ca

Geneviève Lafond
genevieve.lafond@csn.qc.ca

Serge LaVergne
serge.lavergne@csn.qc.ca

Robert Léonard
robert.leonard@csn.qc.ca

Lucie Tessier
lucie.tessier@csn.qc.ca

Adriana Volpato
adriana.volpato@csn.qc.ca

Les employées de bureau

Hélène Montreuil, secrétaire de direction
helene.montreuil@csn.qc.ca

Guyline Charpentier, secrétaire-comptable
guyline.charpentier@csn.qc.ca

Caroline Perron, secrétaire-commis-comptable
caroline.perron@csn.qc.ca

Coordination du ProActif

Lucie Dufour

Graphisme

Média 14 heures

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec et Bibliothèque nationale du Canada ISSN 1192-3946

Chronique d'une mort annoncée

Il est pour le moins ardu de brosser un tableau national des syndicats en développement local et régional de la fédération. Depuis les coupes austères du gouvernement Couillard mises en œuvre entre autres par le ministre Moreau l'hiver et le printemps derniers, chaque région se retrouve maintenant avec des réalités et des organismes différents en matière de développement local et régional. Les élus municipaux ont fait des choix pour chacune de leur région. Ces choix sont variés et aux conséquences différentes pour chaque syndicat concerné.

Les syndicats de ce secteur ont perdu de nombreux membres et certaines de ces associations de travailleurs et travailleuses n'existeront tout simplement plus dans les prochains mois.

- Les Conférences régionales des élus (CRÉ) ont été abolies et ferment leurs portes.
- Dans de nombreux cas le mandat des Centres locaux de développement (CLD) a été repris par des organismes municipaux, mais pas partout.
- À Montréal, certaines Corporations de développement économique communautaire (CDEC) ont disparu alors que d'autres concentrent leurs activités en fonction des sources de financement ou des programmes subsistants (Carrefour jeunesse-emploi, Emploi-Québec, Développement économique Canada...).

C'est par voie législative et budgétaire que le gouvernement Couillard a procédé à l'abolition des CRÉ et aux multiples réaménagements liés aux CDEC et aux CLD. Cette législation comporte des dispositions précisant que les nouveaux organismes de développement local et régional ne sont pas liés par les conditions de travail (article 45 du Code du travail). Le service juri-

dique de la CSN a évalué la législation libérale et a recommandé une contestation constitutionnelle de ces dispositions contrevenant aux libertés d'association et de négociation.

Dans son mémoire présenté à la commission parlementaire qui a traité de cette législation, la CSN demandait que soit retirée cette disposition imposant une discrimination aux travailleuses et travailleurs syndiqués des CRÉ. En plus de persister, le gouvernement s'est acharné en étendant cette disposition aux CLD et aux CDEC, par un amendement déposé le jour même de l'adoption sous le bâillon du projet de loi. En plus de détruire le modèle québécois de développement local et régional, le gouvernement libéral a bafoué, dans son obstination idéologique, les droits des travailleurs et travailleuses.

Face à toutes ces coupes en matière de développement régional et à plusieurs autres, la coalition « Touche pas à mes régions ! » réclame le rétablissement d'une concertation avec les régions de même que la nomination d'un ministre qui y serait dédié.

Serge LaVergne
Conseiller syndical

Des militants et militantes des syndicats de CRÉ, CLD et CDEC ont participé en grand nombre au conseil fédéral de l'automne 2104, moment où les premières mesures d'austérité les touchant ont été annoncées par le gouvernement libéral.



Être FP-CSN, plus que jamais

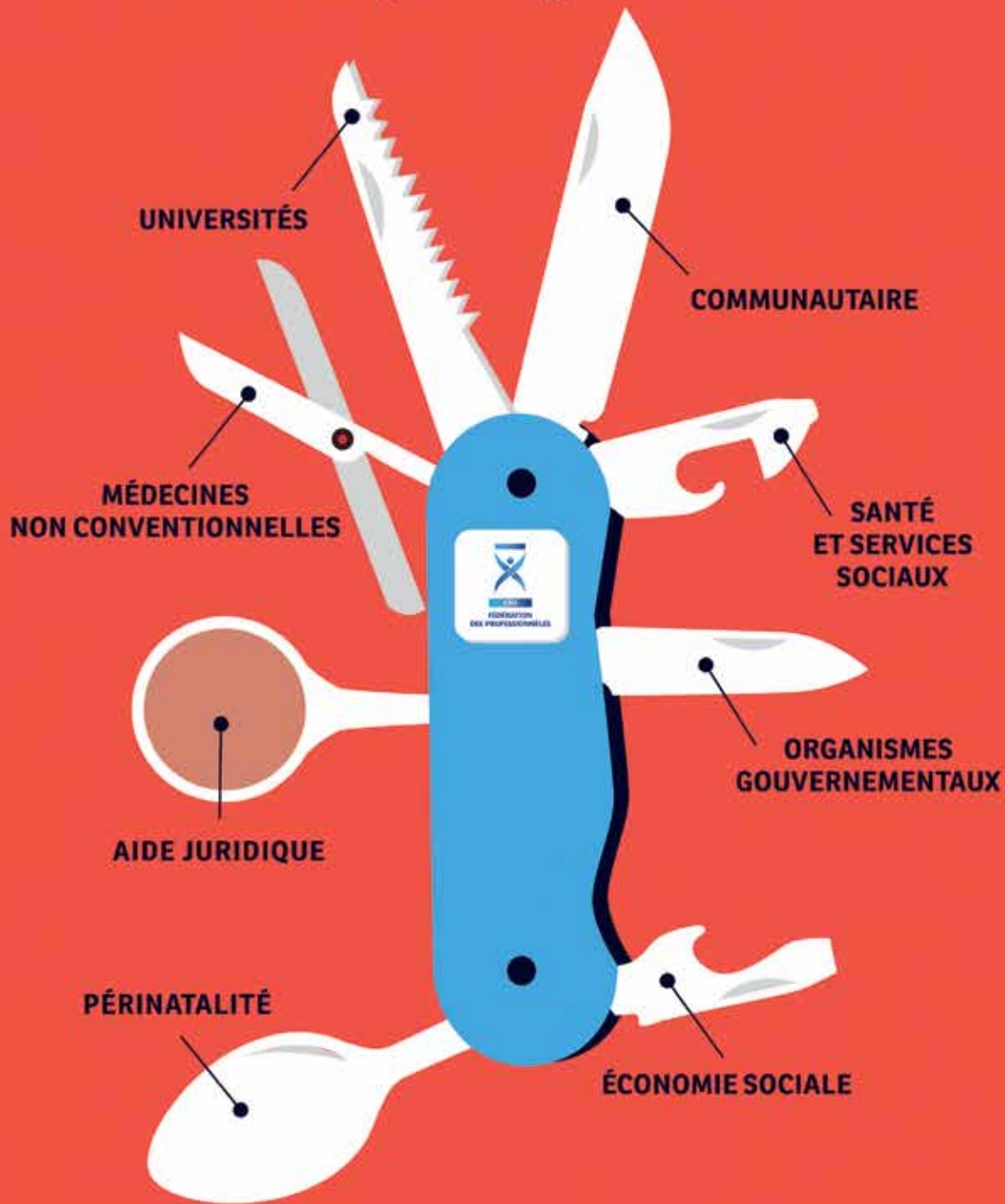
La Fédération des professionnelles tiendra son 39^e Congrès, du 20 au 23 octobre prochains, à Montmagny, sur le thème **Être FP-CSN, plus que jamais**. Dans le contexte des mesures d'austérité imposées par le gouvernement, et de son objectif véritable, celui de la réduction du rôle de l'État, dans le contexte où il est impératif de se mobiliser pour lutter contre les attaques de ce gouvernement, Être FP-CSN, c'est plus important que jamais.

Le thème du 39^e Congrès s'inscrit aussi dans la continuité de la nouvelle signature, *Être FP, c'est s'appartenir*, adoptée au cours des dernières années par la fédération, et de ses différentes déclinaisons, témoignant des forces de la fédération : *Être FP, c'est se rassembler, Être FP, c'est s'outiller, Être FP, c'est s'autodéterminer, Être FP, c'est se dépasser*.

Plusieurs présentations aborderont la lutte contre l'austérité, sorte de fil conducteur de ce congrès. Rappelons que les mesures d'austérité affectent, de façon différente, chacun des syndicats dans tous les secteurs de la FP. Le congrès fera également place aux différents dossiers politiques de la fédération, soit l'organisation du travail, la planification de la main-d'œuvre, la santé et la sécurité du travail, la conciliation famille-travail, le développement durable, les médecines non conventionnelles et l'économie sociale et l'action communautaire. Des pistes de solution seront explorées à travers les travaux de certains d'entre eux. Les personnes déléguées des syndicats affiliés à la FP sont donc conviées à participer à des débats qui pourront déboucher sur des actions destinées à freiner le gouvernement libéral et à améliorer nos conditions comme travailleurs et travailleuses et comme citoyens et citoyennes. C'est à suivre dans un prochain numéro du Pro Actif.

Lucie Dufour
Secrétaire générale

ÊTRE FP-CSN, Plus que jamais



CONGRÈS 2015
20 AU 23 OCTOBRE 2015
MONTMAGNY

Éditorial

(suite de la page 1)

plans de travail soient élaborés, adoptés et appliqués pour chacun d'entre eux, quels que soient les impératifs politiques ou de négociation vécus par les membres du comité exécutif.

Au moment d'écrire ces lignes, on ne sait pas quel sera l'atterrissage de la non-négo du secteur public; ni jusqu'où ira le gouvernement actuel dans sa volonté de sabrer dans les services publics à cause de ses fantasmes d'austérité. Nous sommes cependant convaincus que seule une mobilisation forte de tous les groupes, côte à côte, pourra ralentir, infléchir et renverser ses volontés. Mobilisation des

parents, des étudiants, des citoyens, etc. On sait également par expérience que cette mobilisation est généralement induite par celle des centrales syndicales et particulièrement de la CSN. En son sein, à ses côtés, aux côtés de tous, nous serons du rendez-vous.

Je pars à la retraite, mais ne vous inquiétez pas. D'une part, je pars en pleine confiance que la FP est entre bonnes mains avec l'équipe en place. D'autre part :

Plus que jamais,

Je suis FP,

Je suis FP-CSN

Solidarité

Secteur public

Les syndicats de la FP se mobilisent !

Des militants et des militantes de la FP faisaient partie des 1500 travailleurs et travailleuses du secteur public de la CSN qui ont manifesté devant le secrétariat du Conseil du trésor à Montréal, le 3 septembre dernier. Ensemble, ils ont dénoncé la lenteur des travaux aux tables de négociation ainsi que l'attitude du gouvernement qui maintient son intention d'attaquer les conditions de travail dans le secteur public. C'est à cette occasion que les organisations affiliées au Front commun ont annoncé qu'elles entreprenaient des consultations auprès de leurs membres afin d'obtenir un mandat de grève.

De plus, démontrant que leur négociation leur tient à cœur, des syndicats du secteur public organisent des activités de mobilisation dans le cadre des Mercredis FP. Le rapport de force est entre nos mains !

Le 14 septembre, des membres de syndicats affiliés à la FP ont accueilli le président du Conseil du trésor, Martin Coiteux, dans le cadre d'une allocution qu'il prononçait à la Chambre de commerce de Québec.



Devant le boulet libéral, des militantes et militants de la FP lors de la manifestation du 3 septembre dernier.



La caravane de la CSN, Entre nos mains, a fait un arrêt au Syndicat des professionnelles de la santé et des services sociaux de Québec-Chaudière-Appalaches.



Le Syndicat des professionnelles du Centre jeunesse Chaudière-Appalaches FP-CSN ont organisé un mercredi ludique de mobilisation ayant pour thème la négociation.

Contactez- NOUS

Pour nous joindre

Bureau de Montréal

Fédération des professionnelles

1601, avenue De Lorimier, bureau 150
Montréal (Québec) H2K 4M5

Téléphone: 514 598-2143

Télécopieur: 514 598-2491

Bureau de Québec

Fédération des professionnelles

155, boulevard Charest Est, bureau 402
Québec (Québec) G1K 3G6

Téléphone: 418 647-5851

Télécopieur: 418 647-5727

Téléphone sans frais: 1 888 633-2143

Courriel: fp@csn.qc.ca

www.fpcsn.qc.ca